

La Ville d'Ottawa présente : VILLE DE NEIGE
Concours de sculpture sur neige
Place des Festivals, à l'hôtel de ville; 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa
Construction – Du 1^{er} au 8 février 2003

UNE TRADITION DE BAL DE NEIGE

« Ville de neige » poursuit une tradition vieille de 24 ans qui consiste à créer une étonnante féerie de sculptures de neige. Ces sculptures sont le fruit des efforts de groupes de bénévoles dévoués de la collectivité qui les conçoivent et les exécutent. Jusqu'ici, cet événement appelé Jardin de givre avait lieu au lac Dow. Mais cette année, on déménage! Cet événement préféré des festivaliers se tiendra cette année à la place des Festivals, en face de l'hôtel de ville, rue Laurier. Autre changement important : chaque équipe s'exécutera à partir d'un bloc de neige plutôt que d'un amoncellement de neige.

Le thème de cette année est « Ottawa montre ses couleurs ». Nous sommes fiers de mettre en évidence les caractéristiques d'Ottawa : une ville accueillante, créative, dotée d'un riche patrimoine et d'une identité unique, une ville respectueuse de l'environnement, constituée de collectivités distinctes et vivantes, une ville saine et active, innovatrice et prospère, responsable et attentive. Voilà ce qui fait d'Ottawa un endroit si coloré et où il fait bon vivre. Ces caractéristiques sont les principes de notre vision de l'avenir.

Formez une équipe et amusez-vous. Courez la chance de gagner des prix en argent. Participez à l'une des vieilles traditions de Bal de neige! Entrez dans la magie de l'hiver et jouez un rôle important dans le concours de sculpture sur neige de cette année!

PRIX

Les prix seront attribués de la façon suivante, et d'autres prix pourraient s'ajouter : premier prix, 750 \$; deuxième prix, 500 \$; troisième prix, 300 \$; meilleur concept artistique, 200 \$; meilleur commentaire politique, 200 \$; équipe la plus enthousiaste, 200 \$; travail d'équipe le plus innovateur, 200 \$; équipe la mieux vêtue, 200 \$. Un maximum de 24 équipes seront choisies parmi les équipes inscrites.

ÉVALUATION

Toutes les sculptures sont jugées selon un système de points, en fonction des critères suivants : message/thème, originalité et mérite artistique. La décision des juges est sans appel. La transgression des règlements entraîne la disqualification. Les juges tiennent compte des conditions météorologiques.

RÈGLEMENTS

1. Le concours a lieu sans égard à la température, aux conditions météorologiques et au nombre de participants. Néanmoins, la météo peut dicter certains changements au programme.
2. Chaque équipe peut compter autant de membres qu'elle le désire, mais le nombre recommandé est de trois à dix.
3. Le concours a lieu sur une propriété municipale et les concurrents y participent à leurs propres risques. La Ville d'Ottawa et la CCN ne pourront être tenues responsables des blessures corporelles, de la perte de biens ou des dommages causés aux biens et aux sculptures par un acte de vandalisme ou autrement.
4. Les organisateurs préparent une affiche portant le nom du groupe et le titre de la sculpture (tel que le précise le formulaire d'inscription ci-joint) et la fixent devant chaque œuvre.
5. Du matériel peut être entreposé dans une remorque mise à la disposition des participants, à leurs propres risques.
6. Toute contestation ayant trait au concours ou à ses règlements est renvoyée à la Ville d'Ottawa, et la décision de cette dernière est sans appel.
7. La Ville d'Ottawa et la CCN se réservent le droit de créer des documents visuels (notamment des photographies) et de les utiliser à des fins de promotion et d'information, sans verser d'indemnité aux participants.
8. La Ville d'Ottawa se réserve le droit de modifier le nombre de participants acceptés dans chaque catégorie.
9. La Ville d'Ottawa se réserve le droit de traduire en anglais ou en français le titre qu'un candidat aurait omis de lui soumettre dans les deux langues officielles.
10. Les organisateurs fournissent à chaque équipe un bloc de neige.

EXIGENCES

1. Chaque équipe doit nommer un capitaine qui est son porte-parole et qui assure la liaison avec les organisateurs.
2. Un titre bilingue doit être donné à la sculpture.
3. Tous les côtés de l'œuvre doivent être sculptés.
4. Une brève description du concept et du thème de la sculpture doit accompagner le formulaire d'inscription.

RESTRICTIONS

1. Le sujet doit être de bon goût.
2. La sculpture ne doit pas représenter un produit commercial, ni inclure le nom ou la marque de commerce d'une entreprise ou d'un organisme.
3. Les participants qui désirent utiliser des matériaux autres que de la neige comme accessoires peuvent le faire après avoir obtenu l'autorisation des organisateurs. Néanmoins, ces matériaux ne doivent pas être intégrés dans la sculpture.
4. Les outils mécaniques ou électriques sont interdits.
5. Aucune partie de la sculpture ne peut être fabriquée hors du site pour ensuite être intégrée à la sculpture sur le site.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les formulaires doivent être reçus par la poste, télécopieur ou courriel d'ici au mardi 14 janvier 2003.

Debra Beauregard tél. : (613) 580-2424, poste 25649
Ville de neige téléc. : (613) 580-2583
Ville d'Ottawa courriel : snowscapes@ottawa.ca

**110, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1J1**

Seulement 24 équipes seront choisies pour participer au concours; elles seront avisées le jeudi 16 janvier 2003. Les frais d'inscription de 40 \$ devront être versés lors de la séance d'orientation. Les intéressés doivent présenter un croquis (8" x 11") du concept final.

SÉANCE D'ORIENTATION

Les capitaines d'équipe sont invités à assister à la séance d'orientation sur le concours Ville de neige, le mardi 21 janvier 2003, à 19 h, au Centre de coordination de la place des Festivals, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 110, avenue Laurier Ouest.

La Ville d'Ottawa présente

Ville de neige – Concours de sculpture sur neige

Place des Festivals, hôtel de ville, Ottawa

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PORTE-PAROLE

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone à la maison _____ Téléphone au travail _____

Courriel _____

AFFICHE Le titre doit être bilingue (max. 28 lettres) et écrit sur deux lignes (max. 14 lettres par ligne)

En français _____

En anglais _____

Nom du groupe _____

PRIX Tous les membres de l'équipe ont pris connaissance des règlements que renferme la présente brochure et les ont compris. Au cas où notre équipe gagnerait un prix dans le cadre de ce concours, nous, les membres de l'équipe, demandons à la Ville d'Ottawa d'émettre le chèque à l'ordre de :

Nom du ou de la porte-parole de l'équipe (ou adulte responsable) : _____

Nom de l'école : _____

Autre nom : _____

N'OUBLIEZ PAS D'INCLURE UN CROQUIS DE VOTRE SCULPTURE!